



Unité Capitalisable Complémentaire

du Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Education Populaire et du Sport « Activités Nautiques »

« Engins Tractés »

L'ORGANISATION de l'UCC

Les titulaires de BEES et de BP JEPS des « Activités Nautiques » répertoriés obtiennent par équivalence les UC 1-2-3-4-5-7 et 10 du BPJEPS "Activités Nautiques. Seuls, ces derniers peuvent s'inscrire à une « UCC » (Unité capitalisable complémentaire)

La formation UCC « Engins Tractés » se déroule en alternance et comprend **35h en centre de formation** et **35h en entreprise**, auprès d'un tuteur agréé dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Le moniteur d'« engins tractés » encadre la pratique d'engins flottants tractés sur l'eau (bouées, ski-bus, fly fish) pour tout public et sur tous milieux adaptés

Les 3 Objectifs Intermédiaires (OI) de l'UCC

OI 1	Etre capable de préparer une action d'animation en tenant compte du public, du milieu et de la spécificité du support.	35H
OI 2	Etre capable de conduire une action éducative (d'initiation, d'animation et de perfectionnement à un premier niveau).	
OI 3	Etre capable de maîtriser les techniques liées au support afin d'assurer la protection des pratiquants et des tiers	
Evaluations		3.5 H

Le CEFAM

- ▶ Des formations de qualité habilitées par le **Ministère chargé des Sports**
- ▶ **100% de réussite** aux examens en 2021
- ▶ Une équipe à l'écoute
- ▶ **15 formateurs** professionnels passionnés et habilités
- ▶ Des matériels pédagogiques à disposition : **Engins tractés, bateau type ski nautique, Ski nautique / Wakeboard**
- ▶ Un accompagnement personnalisé dans la recherche et obtention des **aides totales ou partielles**
- ▶ Un partenariat professionnel étendu dans toute la **France et les Antilles**
- ▶ Possibilité d'échelonner les paiements.

DATES DE FORMATION

Du 6 au 30 juin 2022

➔ LIEU :

Quilly (44)



➔ STAGE DE PREPARATION*

*A Quilly (44)

Du 5 au 6 avril 2022 ou du
3 au 4 mai 2022

TESTS DE SELECTION*

*A Quilly (44)

Le 7 avril 2022 ou
le 5 mai 2022





Unité Capitalisable Complémentaire

du Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport « Activités Nautiques »

« Engins Tractés »

LES PRE-REQUIS

- Être titulaire du « permis côtier » ou « Eaux intérieures »*
- Être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1 ou équivalent)
- Être en possession d'une attestation de natation titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L.212-1 du code du sport
- Être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois
- Maîtriser la conduite d'un bateau à moteur avec engins tractés

*Les 2 permis seront obligatoires avant l'entrée en formation



LES DEMARCHES

Vous devez remplir le **dossier** de candidature et nous le faire parvenir **au plus tôt même s'il est incomplet**

Une fois le dossier complet, vous serez convoqué au « **tests des exigences préalables à l'entrée en formation** » (TEP) qui se dérouleront à **Quilly (44)**

FINANCEMENTS

Nous vous accompagnons dans vos recherches d'**aide financière** (totale ou partielle) des frais pédagogiques selon des critères déterminés en fonction de votre situation vis-à-vis de l'emploi.

Pour cela, il suffit de nous envoyer le dossier de candidature complété, accompagné de votre CV détaillé indiquant la nature et les périodes de vos activités professionnelles